

**Certificat d'examen de type  
n° F-02-C-150 du 21 novembre 2002**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/72/C060750-D1**

**Dispositif calculateur-indicateur MECI  
type CDN 12-2E3 pour ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau**

-----

Le présent certificat d'examen de type est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de la circulaire n° 92.00.400.001.1 du 16 mars 1992 relative aux ensembles de mesurage de masse de liquides autres que l'eau.

**FABRICANT :**

MECI – Zone industrielle La Limoise – BP 70 – 36103 ISSOUDUN CEDEX

**OBJET :**

Le présent certificat complète le certificat n° 01.00.510.009.1 du 18 octobre 2001 relatif au dispositif calculateur-indicateur BRISTOL MECI type CDN 12-2E pour ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau.

**CARACTERISTIQUES :**

Le dispositif calculateur-indicateur MECI type CDN 12-2E3 faisant l'objet du présent certificat diffère du type CDN 12-2E3 approuvé par le certificat précité par son logiciel qui est caractérisé par les éléments suivants :

- version : U10205-A1-2.04,
- sommes de contrôle (checksum) : 037BH et 38E2H.

Le dispositif calculateur-indicateur MECI type CDN 12-2E3 est destiné à être installé dans des ensembles de mesurage interruptibles de propane liquéfié ou de butane liquéfié.

La modification du logiciel porte sur l'exploitation de l'information de la masse volumique délivrée par le compteur massique direct MICRO MOTION type CMF200 ou type CMF300 auquel est associé le dispositif calculateur-indicateur. Cette exploitation nécessite que le compteur massique soit installé en position verticale sur la canalisation de mesurage.

Le principe consiste à mesurer une variation de la masse volumique du liquide lors de la phase de démarrage de l'écoulement du liquide et à vérifier que cette variation est inférieure ou égale à une valeur prédéfinie.

A cet effet, la valeur minimale de la gamme utile du dispositif calculateur-indicateur pour la masse volumique est minorée de  $100 \text{ kg/m}^3$ .

Dans le cas où les conditions hydrauliques d'alimentation de l'ensemble de mesurage ne nécessite pas la présence d'un séparateur de gaz, cette fonctionnalité est assimilable à la fonction d'un indicateur de gaz.

Les autres caractéristiques du dispositif calculateur-indicateur MECI type CDN 12-2E3 et les modalités de scellement sont inchangées.

#### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celui-ci.

#### **CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

Les conditions particulières de vérification définies dans le certificat cité en objet restent applicables.

Toutefois, elles doivent être complétées par les contrôles suivants :

- le contrôle de la conformité des versions de logiciels avec les dispositions du présent certificat,
- le contrôle de la limite inférieure de la gamme utile de la masse volumique programmée dans le dispositif calculateur-indicateur qui doit correspondre à la valeur de la masse volumique du produit calculée lors de la deuxième phase de vérification primitive de l'ensemble de mesurage en tenant compte des conditions extrêmes autorisées de pression et de température définies dans la décision d'approbation de modèle n° 00.00.440.001.2 du 26 octobre 2000 relative aux compteurs massiques directs MICRO MOTION types CMF 200 et CMF 300, minorée de  $100 \text{ kg/m}^3$ .

#### **DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C060750-D1 et chez le fabricant.

#### **VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 10 juillet 2008.

Pour le Directeur général,

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

